



Dimanche 6 septembre 2026

Commune de Beauvais

**Organisateur : Association Voisinlieu Pour Tous**  
**Brocante de la "FÊTE À CAROTTES"**

**ATTESTATION**

(Conformément aux dispositions légales)

Je soussigné(e) : Nom.....Prénoms :.....

Date & lieu de naissance : .....

N° & rue : .....

Commune : .....Département : .....

Pièce d'identité (nature : carte d'identité, passeport...etc...) :.....N° : .....

Délivré(e) le : ..... Par : .....

Téléphone (OBLIGATOIRE) : .....Mail : .....

Déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature durant l'année civile en cours, et que les marchandises que j'offre à la vente ou à l'échange sont des objets d'occasion, non volés, non recelés et non achetés pour cette occasion.

Déclare proposer à la vente les catégories d'objets listées ci-dessous :

Électroménager	Collection :
Jeux/console	Bijoux
Disques vinyles	Vidéos/DVD/CD
Meubles	Jouets
Vêtements	Cartes postales
Hi-FI	Livres / revues
Vaisselle / bibelots / déco	Matériel informatique
Outils / outillage	
Autre (à préciser)	Autre (à préciser)

Informations complémentaires.....

**Documents à fournir**

**PARTICULIER** : Photocopie de la pièce d'identité.

**PROFESSIONNELS** : Récépissé de revendeur d'objets mobiliers. Extrait d'immatriculation au registre du commerce de moins de 3 mois = le livret spécial de circulation A. À défaut de ce dernier, la carte de commerçant non sédentaire :

**Date de délivrance** : ..... **Autorité de délivrance** : .....

- **N° de registre du commerce** :.....

L'article 441-7 du code pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 1500€ d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant états de fait matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ou de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

**LE CENTRE SERA FERMÉ DU 03 AOÛT AU 14 AOÛT INCLUS**

## FICHE DE RÉSERVATION ET D'ENGAGEMENT 2026

À retourner à Voisinlieu Pour Tous – centre G. Desmarquest – rue de la Longue-Haie – 60000 – BEAUVAIS

Inscriptions « extérieurs » du **01 juillet au 31 août inclus**

Ne seront prises en compte que les fiches dûment remplies, accompagnées des documents demandés et du règlement correspondant au métrage réservé. (Chèque à l'ordre de **Voisinlieu Pour Tous**).

**Habitant(e)s des rues concernées du quartier**

(de Paris, Paul Vaillant couturier, d'Allonne, G. Auriol & avenue de la Paix)

**Inscription du 01 ET LE 30 JUIN 2026 inclus**

Passé ce délai nous ne pourrons pas vous garantir un emplacement devant chez vous.

**Particuliers : 5€ le mètre linéaire (3m minimum) Professionnels : 10€ le mètre linéaire (3m minimum)**

**Réservé aux organisateurs**

**Payé par : chèque / espèces**

**5€ X .....m = .....**

**10€ X .....m =.....**

**RÉSERVATION EN MÈTRES LINÉAIRES : .....**

### **RÈGLEMENT DE LA BROCANTE DITE DE "LA FÊTE À CAROTTES".**

Voisinlieu Pour Tous est une association laïque d'éducation populaire. En tant que telle, elle s'engage à respecter et faire respecter, dans le cadre de ses attributions, les valeurs de la laïcité. En participant à la brocante dite de "La fête à carottes", vous vous engagez de même à respecter ces principes, qui sont :

- L'égalité de tous devant la loi, sans distinction d'origine, de race ou de religion,
- Le respect de toutes les croyances,
- L'égalité entre les hommes et les femmes,
- La liberté de conscience et le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public.

Cette brocante se déroule dans les rues du quartier Voisinlieu.

Les emplacements délimités sont de 3 mètres linéaires minimum et d'un maximum de 21m.

Le prix du mètre linéaire est fixé à 5€ pour les particuliers et à 10€ pour les professionnels.

La date limite d'inscription est fixée au lundi précédent le premier dimanche de septembre.

Les habitants des rues occupées par la brocante sont prioritaires pour obtenir un emplacement devant leur habitation sur inscription obligatoire dans les délais précisés ci-dessus.

Seuls les restaurateurs du quartier Voisinlieu sont autorisés à faire la restauration sur le domaine public, en tant que partenaires de l'association s'acquittant de 200€ (encart publicitaire sur l'affiche).

Si besoin est, l'association fera appel à d'autres restaurateurs afin de desservir les autres parties de la brocante. Le prix pour ces exploitants sera de 200€ par emplacement de 8m, limité à 2 emplacements maximum.

Le comité organisateur n'interviendra en aucun cas en tant qu'arbitre dans d'éventuels litiges.

Les participants doivent veiller à la propreté des lieux lors de leur départ et sont priés d'emporter leurs déchets. En cas de non-respect de cette clause les contrevenants se verront interdits de participation à la brocante de la Fête à carottes pour les 3 années suivantes.

L'année 2022 s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre d'un éco-événement.

Dans ce cadre tous les participants sont sollicités pour participer à cet effort, notamment en utilisant les conteneurs mis à disposition sur le site pour les déchets recyclables (plastique, papier, carton) d'une part, et d'autre part en privilégiant couverts, contenants et verres réutilisables tout au long de la journée afin d'éviter les déchets non-recyclables. Les participants doivent reprendre leurs invendus.

**Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à s'y conformer.**

Nom : .....Prénom : .....

À Beauvais le : ..... Signature :